



SILMO 2017

communiqué suite à la conférence de presse ROF/SNOR/UDO

Paris, le 06 octobre 2017

Le SILMO 2017 a été l'occasion d'une conférence de presse commune de M. André Balbi, président du ROF, M. Olivier Padieu, président du SNOR et Mme Catherine de la Boulaye, présidente de l'UDO.

Le ROF, futur syndicat majoritaire des opticiens unis

Au 1^{er} janvier 2018, le SNOR et l'UDO se rassembleront au sein d'un nouveau syndicat, le ROF. Ce futur syndicat regroupera la grande majorité des opticiens entrepreneurs français : indépendants (Association des Opticiens de Savoie, Syndicat des Opticiens de Corse), sous enseignes (Alain Afflelou, Grandvision France, Hans Anders, Optissimo, Krys Group, Optic 2000 - Lissac, Optical Center) ou encore, des professionnels utilisant internet comme canal de distribution (Association Française des Opticiens par Internet - AFOI).

« Ce rassemblement est né de la décision d'acteurs responsables de s'unir pour **défendre d'une seule et même voix le métier d'opticien** quel que soit son modèle d'exercice ». A. Balbi

Les opticiens font aujourd'hui l'objet d'attaques nombreuses et répétées. Dans ce contexte, le rassemblement permettra à la profession de gagner en visibilité, de clarifier son positionnement sur des sujets d'intérêt commun et de peser sur les décisions gouvernementales qui concernent notre profession.

Le Rassemblement des Opticiens de France a choisi de **se donner pour mission fondamentale de défendre la santé visuelle des Français**, confrontés à l'augmentation des délais d'attente pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste.

Nous invitons tous les opticien-nes à nous rejoindre autour d'un projet politique construit sur les 4 axes suivants :

- Renforcer le rôle de l'opticien dans la filière visuelle avec les enjeux démographiques à venir,
- Rééquilibrer la relation avec les OCAM et leurs plateformes,
- Redonner au client la liberté de choix dans son parcours de soin visuel,
- Conforter les valeurs d'éthique et de déontologie.

Le travail au sein du ROF sera ouvert à toutes et tous. Toutes les décisions auront été préparées par des groupes de travail s'appuyant sur la réflexion collective. Toute stratégie ou action en découlant sera décidée de manière collégiale par un conseil d'administration où toutes les familles de la profession sont représentées, avec un vrai pouvoir partagé entre indépendants, franchisés, coopératifs, succursalistes, acteurs sur internet, etc...

« **Nous défendons la liberté des porteurs de choisir leur opticien et leur équipement.** » O. Padieu

Le nouveau devis normalisé, un potentiel reste à charge supplémentaire pour tous

Entre les deux-tours de l'élection présidentielle, un **arrêté portant création d'un nouveau devis normalisé** à remettre systématiquement par l'opticien à l'assuré venant acheter un nouvel équipement a été publié. La loi Macron, qui en est à l'origine, avait pour objectif - partagé - une meilleure information sur les caractéristiques essentielles des produits et prestations délivrées par l'opticien aux consommateurs. Cet objectif sera loin d'être rempli puisqu'**une application réelle de l'arrêté produira des devis de plusieurs pages emplies de détails techniques des plus abscons !**



Mais **cet arrêté conduira surtout à une augmentation très importante du reste à charge pour tous les assurés (avec la création d'un vide juridique concernant les bénéficiaires de la CMU-C, qui n'ont pas de reste à charge avec le tarif opposable)**. En effet, il prévoit de distinguer les prestations réalisées par l'opticien et la fourniture des produits (verres, monture). Malgré l'intention initiale louable – valoriser les compétences du professionnel de santé, cette distinction aura pour conséquence que ces prestations ne soient plus remboursées (leur prise en charge étant actuellement intégrée dans le code LPP des verres). Ces prestations, dont certaines devraient être considérées comme indissociables de la fourniture des produits et la réalisation de l'équipement, seront systématiquement à la charge de l'assuré, de tous les assurés, quels que soient leurs besoins et leurs capacités.

Oui, **l'application de cet arrêté rendrait caduque toutes les déclarations gouvernementales actuelles annonçant une prochaine diminution du reste à charge en l'optique, tout en étant inapplicable informatiquement, y compris par l'assurance maladie et les complémentaires !**

« Nous, professionnels de santé qui, chaque jour, **travaillons à fournir un service de qualité adapté aux besoins de chacun** ne pouvons accepter cela ! » C. de la Boulaye

L'opticien, un professionnel de santé de proximité ayant la confiance des consommateurs

Dans le souci de mieux connaître les réelles intentions du consommateur, l'IFOP a récemment réalisé, à la demande du ROF, une étude pour connaître l'avis des **consommateurs et leurs demandes**¹. Elle indique notamment la forte relation de confiance qui les unit à leur opticien (95%) tandis qu'elle démontre que **l'actuel devis suffisamment lisible, compréhensible et détaillé pour 97 % d'entre eux**.

Les opticiens sont prêts à élaborer avec les pouvoirs publics, les consommateurs et tous les acteurs de la filière visuelle un devis offrant au consommateur une meilleure information par exemple sur la traçabilité des produits ou sur les prestations assurées. Nous serons particulièrement vigilants à répondre aux besoins exprimés par les consommateurs : ils sont ainsi 63% à considérer que l'information la plus utile devant figurer sur un devis est sur celle sur le montant du reste à charge.

L'arrêté du 28 avril 2017 rédigé par le DGCCRF ne répond ainsi en rien aux attentes des consommateurs. Le report de sa mise en œuvre au 1^{er} janvier est donc d'une urgence absolue pour éviter un accident industriel et une nouvelle polémique, aisément évitable, sur le reste à charge des Français en optique.

Depuis des mois, le ROF, le SNOR et l'UDO alertent l'ensemble des acteurs concernés, et en premier lieu le ministre Bruno le Maire. Celui-ci avait été convié à venir à la rencontre des opticiens lors de ce SILMO afin que lui soient exposées les propositions du ROF, du SNO et de l'UDO pour un devis détaillé qui permette réellement une meilleure information du patient, sans aller à l'encontre des objectifs du gouvernement d'atteindre, sous ce quinquennat, un reste à charge 0 en optique. Ces organisations restent à sa disposition et continueront à s'engager, dans l'intérêt des opticiens et des patients, pour une optique de qualité au juste prix pour tous.

Seul le prononcé fait foi

Projet politique du Rassemblement des Opticiens de France

1. Favoriser, sous l'autorité de l'ophtalmologiste, l'accès à des soins de santé visuelle de qualité tout en garantissant la liberté de choix du professionnel et du produit.
2. Supprimer les remboursements différenciés qui empêchent l'assuré de choisir librement son professionnel de santé.
3. Autoriser le tiers payant complet à tous les assurés chez tous les opticiens.
4. Définir en accord avec les professionnels concernés, les critères qualité des appels d'offre liés aux réseaux de soins.
5. Séparer le rôle des organismes de remboursement de santé et leurs réseaux de soin, de l'activité de centrale d'achat et de distribution de commerce de détails.
6. Renforcer, sous l'autorité de l'ophtalmologiste, la complémentarité entre les professionnels de santé visuelle.
7. Faire évoluer la formation initiale à 3 ans des opticiens vers celle d'un opticien réfractionniste
8. Favoriser le développement du numérique et des nouvelles technologies au service de la santé visuelle.
9. S'engager au respect de l'éthique et de la déontologie

Le ROF est le Rassemblement des Opticiens de France, le SNOR est le Syndicat National des Opticiens Réunis, l'UDO est l'Union des Opticiens.

Contact presse : Nicolas Raynal au 06 40 39 03 14

¹ Cf. Sondage IFOP, Les Français et leur opticien : focus sur les besoins et les attentes des consommateurs à l'occasion de l'achat d'un équipement correcteur, Aout/ Septembre 2017, échantillon représentatif de 1509 personnes.